



MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Parc Naturel Régional des Pyrénées catalanes

COMPLEMENT D'INVENTAIRE DES CHIROPTERES ET FOCUS SUR L'OREILLARD MONTAGNARD

*MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA
2000 DU MASSIF DU PUIGMAL-CARANCA*

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES (CCTP)

Table des matières :

LISTE DES FIGURES :	
LISTE DES TABLEAUX :	
1. CONTEXTE ET PRESENTATION DU SITE	1
1.1 LE PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES CATALANES.....		1
1.2 NATURA 2000 ET LE PARC.....		1
1.3 MISE EN ŒUVRE DU DOCOB		1
1.4 OBJECTIFS DE L'ETUDE.....		2
2. PRESTATIONS ATTENDUES	3
3. METHODOLOGIE	3
3.1 PRE-ETUDE		3
3.2 METHODE DE PROSPECTION		3
3.3 DONNEES PRODUITES.....		6
3.4 ANALYSE, DEFINITION DES ENJEUX ET PRECONISATIONS DE GESTION.....		7
3.5 COMMUNICATION DE L'ETUDE		7
4. FORMAT DES RENDUS DE L'ETUDE	7
5. CONDITIONS GENERALES	8
5.1 CALENDRIER DE L'ETUDE		8
5.2 BUDGET		8
5.3 SUIVI DU PROJET		8
5.4 PROPRIETE DES DONNEES, DROIT D'UTILISATION ET CONFIDENTIALITE		9
5.5 DOCUMENTS MIS A DISPOSITION		9
6. PROPOSITIONS : RENDUS ATTENDUS, JUGEMENT ET DELAIS	9
6.1 REPOSE ATTENDUE		9
6.2 CRITERES DE SELECTION		10
6.3 DELAIS D'ENVOI DES PROPOSITIONS		10
7. LISTE DES ANNEXES :	11

LISTE DES FIGURES :

FIGURE 1 : PERIMETRE DU SITE NATURA 2000 MASSIF DU PUIGMAL – CARANÇA	2
FIGURE 2 : SITE NATURA 2000 ET SECTEURS D'ETUDE	4

LISTE DES TABLEAUX :

TABLEAU 1 : ESPECES A EQUIPER D'EMETTEUR POUR DU SUIVI TELEMETRIQUE	5
TABLEAU 2 : CALENDRIER POUR LA PHASE DE TERRAIN	6
TABLEAU 3 : SUPPORTS PRECONISES EN FONCTION DE L'ECHELLE	7
TABLEAU 4 : CRITERES DE SELECTION	10

1. CONTEXTE ET PRESENTATION DU SITE

1.1 LE PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES CATALANES

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes (PNR PC) est géré par un Syndicat Mixte, créé par l'arrêté préfectoral n°4849/04 du 15 décembre 2004. Il regroupe 66 communes, le Département des Pyrénées-Orientales, la Région Occitanie, et les 3 Communautés de communes Conflent Canigou, de Pyrénées Cerdagne, du Capcir Haut-Conflent. En vertu de l'article L 244 -1 et suivants du code rural, relatifs au classement des Parcs naturels régionaux et de son décret d'application n° 94-765 du 1er septembre 1994, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes a pour objet de mettre en œuvre un projet territorial de développement durable pour les Pyrénées catalanes (Charte 2014-2026), au travers des missions telles que définies par les lois et décrets en vigueur :

- Protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux et des paysages ;
- Contribuer à l'aménagement du territoire ;
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie ;
- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information des publics ;
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

1.2 NATURA 2000 ET LE PARC

61.5 % du territoire du Parc sont désignés au titre des deux Directives européennes Habitats-Faune-Flore (dite Directive « Habitats ») et Oiseaux. Le comité syndical du PNR PC a validé le 8 décembre 2005 sa volonté de s'impliquer dans la gestion des sites Natura 2000. Le Parc est aujourd'hui animateur de 3 sites : Madres-Coronat, Capcir-Carlit-Campcardos et Massif du Puigmal – Carança.

Après avoir assuré l'élaboration du Document d'objectifs (DOCOB) du site Massif du Puigmal – Carança en 2008-2010, le Parc a été désigné structure animatrice du site par décision prise lors du Comité de pilotage du site du 13 décembre 2010.

Le site est composé d'un Site d'Intérêt Communautaire (SIC) d'une surface de 8 755 ha (SIC FR9101472 Massif du Puigmal) et d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS) d'une surface de 10 228 ha (ZPS FR9112029 Puigmal-Carança) (**Figure 1**). Il concerne 10 communes (Err, Eyne, Fontpédrouse, Llo, Nyer, Osséja, Planès, Saint-Pierre-dels-Forcats, Thuès-entre-Valls, Valcebollère). Les espèces et les habitats d'intérêt communautaire du site sont décrits en **Annexe 1 et Annexe 2**.

Le PNR PC se base sur les textes nationaux pour atteindre les objectifs de conservation de la biodiversité fixés par l'Europe dans les deux Directives Habitats-Faune-Flore (92/43/CEE) et Oiseaux (79/409CEE).

1.3 MISE EN ŒUVRE DU DOCOB

Le PNR PC est chargé de mettre en œuvre le document d'objectifs du site Natura 2000 du Massif du Puigmal – Carança. Lors de son élaboration, certains groupes d'espèces, comme les chiroptères, n'ont pas fait l'objet d'études spécifiques sur le site et certains enjeux n'ont alors pas été pris en compte.

Les données des réserves naturelles de la Vallée d'Eyne et de Nyer permettent de pallier à ces manques, mais ne fournissent pas d'informations sur la biodiversité présente sur le site à l'extérieur de leur périmètre. Il n'est donc pas possible d'évaluer l'importance des populations en jeu, leur dynamique et leur état de conservation, ni de leur attribuer une note d'enjeu.

Le DOCOB du site préconise des études complémentaires pour plusieurs groupes, dont les chiroptères, afin de compléter la liste des espèces présentes, préciser les actions proposées et mieux prendre en compte les besoins de ces espèces dans l'animation du site. Aussi, la mise en œuvre de mesures pour le maintien des chiroptères reste une action mentionnée dans le DOCOB.

Malgré peu d'études lancées à ce jour sur le site, le groupe des chiroptères constitue un enjeu sur le Massif du Puigmal-Carança et il semble nécessaire d'améliorer les connaissances sur ces espèces afin de pouvoir mener des actions de gestion associées.

Une étude, après l'élaboration du DOCOB, a été réalisée par Eko-Logik et Myotis en 2012 et a permis de compléter les données sur les chiroptères du site Natura 2000. Ces dernières années, d'autres ont été réalisées sur les réserves et ont mis en avant de nouveaux enjeux.

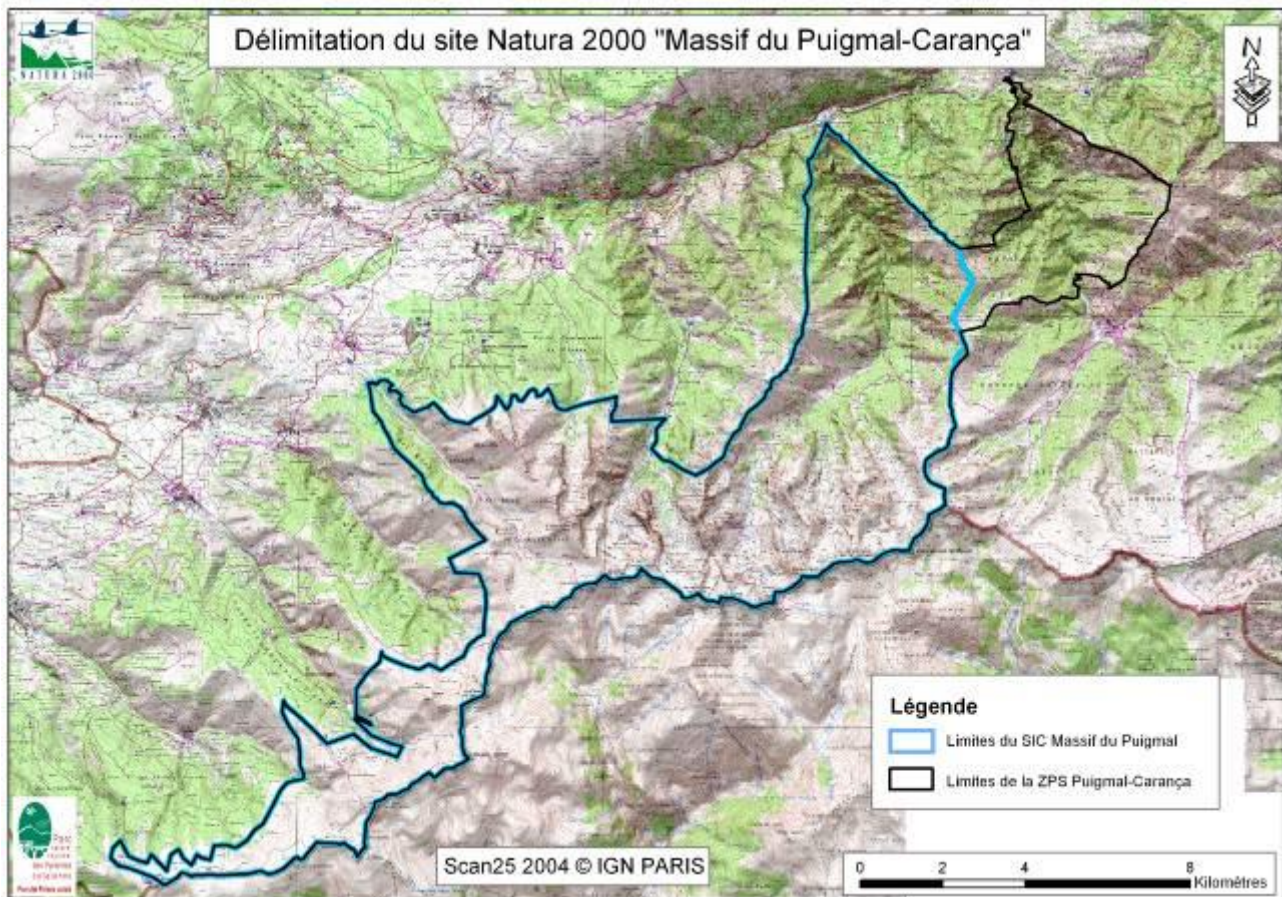


Figure 1 : Périmètre du site Natura 2000 Massif du Puigmal – Carança

1.4 OBJECTIFS DE L'ETUDE

En tant qu'opérateur du site Natura 2000 du Massif du Puigmal-Carança, le PNR PC est le maître d'ouvrage de la présente étude.

Le périmètre du site, englobant principalement les territoires de crêtes, est assez restrictif et exclut les entrées de vallées qui présentent pourtant de nombreux enjeux.

En 2012, l'inventaire avait été réalisé principalement sur les zones situées au niveau de la Carança. Il apparaît important et nécessaire d'étendre les connaissances sur les autres parties sur site.

En 2018, l'Oreillard montagnard, espèce encore mal connue et avec une répartition qui semble limitée, a été contacté sur la réserve d'Eyne. Elle apparaît donc comme étant un enjeu majeur sur le territoire du PNR PC.

Suite aux discussions menées en comité technique, de par les financements disponibles et les enjeux du site, deux objectifs se dégagent pour cette étude :

- Réaliser un complément d'inventaire aux études déjà réalisées ;
- Réaliser une étude ciblée sur une espèce, l'Oreillard montagnard.

2. PRESTATIONS ATTENDUES

Le prestataire réalisera un complément d'inventaire des espèces de chiroptères inscrites aux Annexes II et IV de la Directive Habitats afin de préciser l'état de conservation des populations de ces espèces, des habitats d'espèces et d'affiner les propositions des mesures de gestion du DOCOB.

Inventaire des chiroptères et préconisations de gestion pour le **site Natura 2000 du Massif du Puigmal-Carança** :

- Mise à jour de la synthèse bibliographique ;
- Inventaire de terrain pour le suivi des espèces de chiroptères sur deux secteurs :
 - Suivi acoustique avec pose d'enregistreurs ;
 - Campagne de capture avec pose d'émetteurs sur l'Oreillard montagnard et potentiellement d'autres espèces identifiées dans le présent CCTP ;
 - Suivi télémétrique (radiotracking) suite à la pose des émetteurs ;
- Hiérarchisation des enjeux liés aux chiroptères ;
- Définition de l'état de conservation des populations et de leurs habitats ;
- Analyse du suivi, à croiser avec l'expertise de 2012 ;
- Réalisation de fiches « station » ;
- Actualisation des fiches « espèces » rédigées pour l'expertise de 2012 et compléments au besoin ;
- Proposition des mesures de gestion et engagements pour les contrats et chartes Natura 2000 – Réalisation ou compléments de fiches « action » ;
- Présentation de l'étude au Comité technique de restitution de l'étude et au Comité de pilotage Natura 2000.

3. METHODOLOGIE

3.1 PRE-ETUDE

Le prestataire devra réaliser une synthèse bibliographique en rassemblant notamment les études réalisées sur le site du PNR PC, les Réserves (Nyer et la Vallée d'Eyne) et le "*Parc Natural de les Capçaleres del Ter y del Freser*". Il sera important qu'il se rapproche des partenaires qui ont réalisé des études similaires afin de pouvoir échanger sur les méthodologies, les données obtenues et les actions de gestion menées.

Il sera nécessaire de lister les espèces de chiroptères mentionnées aux Annexes II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore potentiellement présentes sur le site Massif Puigmal-Carança et de reprendre la méthodologie d'évaluation des espèces.

Le site Natura 2000 Massif Puigmal-Carança a fait l'objet d'une expertise sur les chiroptères en 2012 et contient des fiches pour plusieurs des espèces susceptibles d'y être trouvées. Cette étude pourra servir de référence pour les fiches espèces à rédiger et les actions à proposer.

3.2 METHODE DE PROSPECTION

3.2.1 Espèces à rechercher

Les espèces de chiroptères à rechercher sont celles inscrites aux annexes II et IV de la D.H.F.F.

3.2.2 Stratégie et mode opératoire

Cette présente étude, pour le suivi des chiroptères avec un focus sur l’Oreillard montagnard, se déroulera en deux parties :

- Complément d’inventaire : suivi acoustique
Une première partie consistera en un suivi acoustique (passif) avec la pose d’enregistreurs (au moins entre 8 et 10) de façon à couvrir au maximum le site Natura 2000. Ce suivi permettra, entre autres, de compléter les données de l’étude de 2012, notamment sur de nouveaux secteurs et de déterminer ou d’affiner des actions de gestion.
- Complément d’inventaire et amélioration des connaissances sur l’Oreillard montagnard : capture et suivi télémétrique
Une deuxième partie concernera la campagne de capture sur deux secteurs déterminés en amont. En parallèle, si des Oreillards montagnards sont contactés, des émetteurs seront posés sur les individus afin de mener un suivi télémétrique. Ainsi la capture et le suivi télémétrique permettront :
 - D’identifier des espèces qui ne sont pas détectables par la technique acoustique ;
 - D’améliorer les connaissances concernant l’Oreillard montagnard, notamment en déterminant les gîtes qui l’accueillent.

Le suivi acoustique devra être réalisé en amont de la campagne de capture afin de déterminer les secteurs où se déroulera ladite campagne.

3.2.3 Méthodologie et secteurs d’étude

3.2.3.1 Suivi acoustique

Les enregistreurs seront disposés de façon à couvrir au maximum le territoire du site Natura 2000 (**Figure 2**). Il sera nécessaire d’en utiliser à minima entre 8 et 10.

Afin de les répartir de façon stratégique, il sera nécessaire de les disposer en fonction de plusieurs critères :

- La cartographie des espèces ;
- La cartographie des habitats (**Annexe 3**), la cartographie de structure de végétation (**Annexe 4**) et l’identification des zones potentielles d’accueil des espèces ;
- L’accessibilité des zones potentielles pour les prospecteurs.

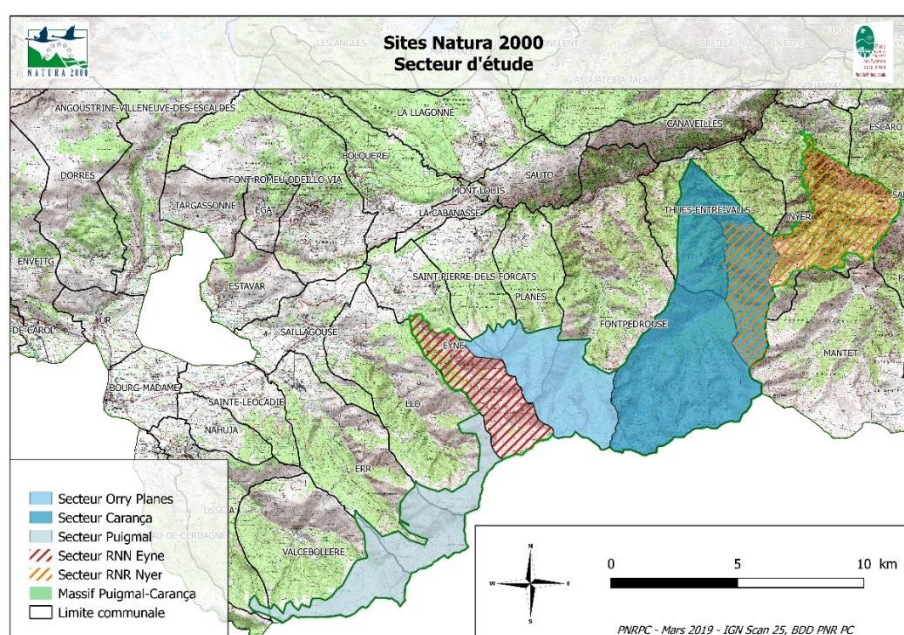


Figure 2 : Site Natura 2000 et secteurs d’étude

3.2.3.2 Capture et suivi télémétrique

Concernant la campagne de capture, en raison des enjeux, des études déjà réalisées et des financements disponibles, elle sera menée uniquement sur deux secteurs (3 si le financement le permet).

Puisque la présente étude concerne en partie l'Oreillard montagnard et que celui-ci a été contacté en 2018 sur la Vallée d'Eyne, la première zone de capture aura lieu sur ce secteur.

Pour déterminer le second secteur, il sera nécessaire, en plus d'utiliser la bibliographie (études, habitats d'espèces), d'exploiter les données de suivi acoustique. En effet, un premier filtre des enregistrements permettra de déterminer quelles seraient les zones potentiellement favorables à l'Oreillard montagnard. Cependant, si les résultats du suivi ne permettent pas d'identifier de secteur, ce sont les hauteurs de Valcèbollère, présentant l'habitat de chasse (habitat d'intérêt communautaire) de l'oreillard montagnard qui sera ciblé pour la capture.

Le suivi télémétrique aura lieu à partir des zones de capture. Lors du suivi, le prestataire sera probablement amené à sortir des limites du périmètre du site Natura 2000.

3.2.4 Suivi télémétrique : espèces à équiper avec un émetteur

Le suivi télémétrique est ciblé sur l'Oreillard montagnard, espèce encore mal connue. Il permettrait de déterminer quels sont les gîtes qui l'accueillent et ainsi d'augmenter les connaissances sur cette espèce et les mesures de gestion pouvant être mises en place.

Si d'autres espèces à enjeu sont capturées, elles seront aussi équipées d'émetteurs et un suivi télémétrique sera mené (**Tableau 1**). Une liste non exhaustive de ces espèces est indiquée dans la présente étude (possibilité d'en équiper d'autres si c'est jugé nécessaire sur le terrain).

Tableau 1 : espèces à équiper d'émetteur pour du suivi télémétrique

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Annexe II DHFF	Annexe IV DHFF
<i>Plecotus macrobullaris</i>	Oreillard montagnard		
<i>Vespertilio murinus</i>	Sérotine bicolore		
<i>Myotis escalerai</i>	Murin d'Escalera		

Le prestataire devra se rapprocher des différentes structures du territoire afin de savoir si des études sont menées sur certaines espèces et s'il serait intéressant de poser des émetteurs sur ces individus.

3.2.5 Conditions générales concernant les suivis et la capture

- Suivi acoustique :
 - Au moins 8 à 10 enregistreurs disposés à l'intérieur du site Natura 2000.
- Capture :
 - Par secteur, prévoir 2 à 3 nuits de capture minimum.
- Suivi télémétrique :
 - Prévoir 2 à 3 émetteurs par site ;
 - Pose d'émetteurs sur l'Oreillard montagnard et sur les espèces citées dans le CCTP ou ciblées par des études sur le territoire ;
 - Suivi télémétrique sur la journée.

3.2.6 Calendrier et nombre de jours

Les prospections de terrain seront réalisées aux périodes optimales (**Tableau 2**) pour une identification et un repérage le plus exhaustif des espèces. Idéalement, le suivi acoustique se déroulera durant la première quinzaine de juillet, les campagnes de capture et le suivi télémétrique seront menés au cours des deux dernières semaines de juillet.

Tableau 2 : Calendrier pour la phase de terrain

	Juillet			Août		
Pose d'émetteurs et suivi acoustique						
Première analyse des enregistrements pour cibler les secteurs de capture						
Campagne de capture et radiotracking (suivi télémétrique)						

Le prestataire devra fournir un calendrier précis résumant toutes les phases de l'étude qui seront calibrées en nombre de jours.

3.2.7 Attentions particulières

Nous attirons l'attention du candidat sur le caractère très isolé de certaines zones du site, sur la dangerosité de certains secteurs et sur les périodes de terrain (certaines phases de terrain réalisées la nuit). Ces paramètres sont à prendre en compte dans l'évaluation du travail de terrain. Il est préférable de ne pas travailler seul sur le terrain.

Le prestataire devra disposer des **accréditations** nécessaires à la **capture** des espèces protégées auprès des autorités compétentes. Attention, la capture en Réserve Naturelle nécessite une autorisation particulière et la durée d'obtention n'est pas à négliger.

Le matériel ne sera pas fourni par l'équipe du PNR PC, le prestataire doit disposer de l'ensemble des équipements nécessaires à la réalisation de l'étude (enregistreurs, filets pour la capture, émetteurs ...).

3.3 DONNEES PRODUITES

3.3.1 Données alphanumériques

Le prestataire devra remplir le SINP avec les données produites. Il est donc impératif que le prestataire suive le cahier des charges DREAL des données SIG (<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/elaboration-des-documents-d-objectifs-a1031.html>). Ces données permettront d'établir un fichier « excel » (qui sera fourni avec les autres livrables) compilant toutes les observations réalisées pendant l'étude (Une fiche de relevé terrain pour chaque observation - enregistrements, captures et suivis télémétriques).

3.3.2 Données cartographiques

Le prestataire proposera un rendu cartographique des données. Il sera nécessaire de fournir à minima, les résultats cartographiques (métadonnées, cartes et couches SIG associées) suivants :

- Une carte de localisation des enregistreurs sur la zone d'étude ;
- Une carte de localisation des zones de capture et une carte de localisation des espèces capturées ;
- Une carte représentant le parcours des individus équipés et suivis. Si possible une carte de localisation des gîtes identifiés grâce à ce suivi ;
- Si possible, une carte identifiant les menaces ou les zones de sensibilités sur le site et une carte de localisation des mesures de gestion envisagées.

En fonction de l'échelle de la carte, les supports préconisés sont les suivants (**Tableau 3**) :

Tableau 3 : Supports préconisés en fonction de l'échelle

Echelle	Support préconisé
1/25 000	Fond IGN Scan 25
1/10 000	Fond IGN San 25, orthophoto
1/5 000	Orthophoto, cadastre
1/2500	Orthophoto, cadastre

3.4 ANALYSE, DEFINITION DES ENJEUX ET PRECONISATIONS DE GESTION

- Le prestataire devra rédiger une fiche « station » pour chaque zone où est disposé un enregistreur et pour les secteurs de capture. La trame pour la réalisation de ces fiches est disponible en **Annexe 5** ;
- Il devra actualiser et compléter les fiches « espèce », pour chacune des espèces de chiroptères des Annexes II et IV de la Directive Habitats présentes sur les secteurs prospectés. Les fiches devront lister et localiser, si possible, les habitats naturels favorables aux différents besoins des espèces. L'état de conservation des espèces et des habitats devra être précisé. La trame pour la réalisation de ces fiches est proposée en **Annexe 6** ;
- Il devra réaliser la hiérarchisation des enjeux environnementaux de la Directive Habitats sur le site (habitats d'espèces et espèces) sur la base de la méthodologie développée au niveau régional par le CSRPN pour la DREAL. Des propositions pour l'évolution du FSD pourront être émises ;
- Il devra effectuer une analyse comparative notamment des résultats entre l'expertise de 2012, les autres études réalisées sur le site du Puigmal (Réserves de Nyer et de la Vallée d'Eyne), le Parc Natural de les Capçaleres del Ter y del Freser et ce suivi ;
- Il devra rédiger (adapter ou compléter) les fiches « action » pour la conservation ou la restauration des différentes espèces de chiroptères d'intérêt communautaire (et de leurs habitats) identifiées au cours de l'étude. La trame pour la réalisation de ces fiches est proposée en **Annexe 7** ;

3.5 COMMUNICATION DE L'ETUDE

Le prestataire présentera son étude lors d'un comité technique et lors du comité de pilotage Natura 2000.

4. FORMAT DES RENDUS DE L'ETUDE

- Un rapport d'étude comprenant, à minima :
 - La méthodologie utilisée ;
 - Une synthèse des résultats avec les différentes cartes ;
 - La hiérarchisation des enjeux ;
 - La description des menaces sur le site ;
 - Les limites ou les difficultés rencontrées pour la réalisation de l'étude ;
 - Une évaluation du périmètre ;
 - Les fiches « station » ;
 - Les fiches « espèce » - ajouts ou compléments - (état de conservation, menaces, etc. ...) ;
 - Propositions d'actions de gestion et réalisation de fiches « action » ;
 - Une bibliographie, un résumé de l'étude, etc.

Ce rapport sera remis en version numérique sous format word, pdf et en version papier Le logo des financeurs devra être visible sur le rapport.

Le document d'objectifs s'adressant à des non scientifiques, la rédaction des rapports sera la plus claire possible. Des synthèses seront rédigées pour les parties les plus complexes. Les fiches « Espèce » seront rédigées de manière scientifique et intégreront un résumé non technique pour le public non scientifique.

- Un fichier, au format « excel », rassemblant toutes les espèces identifiées lors des suivis acoustiques et des campagnes de capture ;
- Les fichiers cartographiques au format « shp », compatibles avec QGIS et en projection Lambert 93 ;
- Une banque de photographies (jpg haute définition) réalisées pendant l'étude sur clé USB (**Annexe 8**) pour le contrat de cession des droits patrimoniaux d'auteur ;
- Les différentes présentations réalisées dans le cadre des séances de concertation et de restitution aux formats 'ppt' et 'pdf'.

L'ensemble des livrables doit respecter le cahier des charges spécifique à la restitution des données cartographiques et alphanumériques (Annexe 9)

5. CONDITIONS GENERALES

5.1 CALENDRIER DE L'ETUDE

Le prestataire proposera un calendrier pour réaliser la prestation décrite dans ce CCTP.

L'étude doit être facturée avant **le 15 décembre 2019**, compte tenu des impératifs administratifs et financiers de l'animation du site Natura 2000.

Le dossier final, contenant toutes les données et le rapport, devra être rendu **avant le 30 avril 2020**. Une version intermédiaire sera demandée **en décembre, en même temps que la facturation**, pour relecture par le comité technique.

Pour les comités techniques et de pilotage, l'ensemble des documents de travail ou d'étude sur papier seront fournis au moins trois semaines à l'avance afin de permettre au Parc de les joindre aux convocations. Les dates de réunion seront définies en accord avec le prestataire pour permettre la tenue de ces délais. **Le comité de pilotage aura lieu à la fin de l'année 2019 ou début 2020 alors que le comité technique se déroulera plutôt en mars 2020.**

5.2 BUDGET

Le budget dédié à cette prestation est évalué à un montant de **15 000 € TTC**.

5.3 SUIVI DU PROJET

Le projet est suivi par le Comité de pilotage qui est l'organe décisionnel sur le site Natura 2000. Le prestataire devra assister et présenter son travail lors de 2 réunions : un comité technique (mars 2020) et un comité de pilotage (décembre 2019 ou janvier 2020).

Le prestataire tiendra régulièrement le commanditaire informé de l'état d'avancement du marché, et notamment des difficultés rencontrées pouvant remettre en cause le calendrier prévu.

Le commanditaire pourra être amené à venir sur le terrain afin d’accompagner le prestataire lors des suivis.

5.4 PROPRIETE DES DONNEES, DROIT D’UTILISATION ET CONFIDENTIALITE

Le Parc est destinataire de tous les documents réalisés (exemplaire papier et fichier numérique). Il a la possibilité de les utiliser et de les diffuser en tant que de besoin à des fins non commerciales.

Le prestataire qui recueille les données de terrain cède au Parc les droits patrimoniaux des données et photographies réalisées dans le cadre de cette étude. Toute utilisation des résultats et photographies de l’étude à des fins de communication, d’information, de sensibilisation, de pédagogie et de sensibilisation au patrimoine naturel est autorisée lorsque ceux-ci sont utilisés dans un but non commercial. Conformément au Code de la propriété intellectuelle, le prestataire bénéficie du droit de propriété des données inaliénables (**Annexe 8**).

Les rapports seront transmis sous format informatique à la DDTM et la DREAL qui seront destinataires de toutes les données.

Le prestataire devra remplir le SINP avec les données produites. Il est donc impératif que le prestataire suive le cahier des charges DREAL des données SIG (<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/elaboration-des-documents-d-objectifs-a1031.html>).

5.5 DOCUMENTS MIS A DISPOSITION

- L’expertise sur les chiroptères réalisée sur le site Natura 2000 « Massif de Puigmal – Carança » de 2012 ;
- Le DOCOB du site, validé le 13 décembre 2010 ;
- Courbes de niveau par le MNT de la BD Topo, Orthophotos et autres données IGN disponibles au Parc (conventions nécessaires au préalable) ;
- Cartographie précise partielle des habitats naturels (Haute Carança, Vallée d’Err), avec état de conservation ;
- Cartographie des structures de végétation sur l’ensemble de la ZSC ;

Les différentes données numériques, notamment cartographiques, fournies par le PNR PC pour cette étude (orthophotos, Scan IGN, cartographie des habitats ...) ne pourront en aucun cas être conservés par le prestataire qui devra les restituer ou les détruire à la fin de l’étude. Un acte d’engagement formalisera les conditions de mises à disposition.

6. PROPOSITIONS : RENDUS ATTENDUS, JUGEMENT ET DELAIS

6.1 REPONSE ATTENDUE

Le rendu de l’offre en réponse au présent cahier des charges se composera des éléments suivants :

- Le cahier des charges et ses annexes signées ;
- Un devis signé incluant tous les frais ;
- Une note technique détaillée reprenant et précisant au besoin les éléments figurant au cahier des charges et les modalités de leur mise en œuvre, en précisant les différentes variantes et options (2 pages maximum) ;
- Un calendrier de réalisation du marché ;
- Le bordereau des prix pour les différentes variantes et options (secteurs supplémentaires). Les prix (HT, TVA, TTC) intégrant l’ensemble des couts liés à cette prestation : déplacement, participation aux réunions, réalisations des études et rendus des éléments demandés dans le cahier des charges ;
- Un document présentant les autorisations de capture ;
- Les CV de l’équipe intervenante.

6.2 CRITERES DE SELECTION

L'offre du prestataire sera analysée au regard des critères suivants (**Tableau 4**) :

Tableau 4 : Critères de sélection

Critères de sélection	Pourcentage de la note
Offre technique	60%
Prix	20%
Délais	20%

6.3 DELAIS D'ENVOI DES PROPOSITIONS

L'offre en réponse au présent cahier des charges, accompagnée des différentes pièces demandées, **devra être remise de façon effective avant le 6 mai 2019**, par courriel à l'attention de Hermeline Malherbe, Présidente du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées catalanes, via marine.daire@parc-pyrenees-catalanes.fr

Pour toute question technique, n'hésitez pas à contacter Marine Daire par mail – marine.daire@parc-pyrenees-catalanes.fr - ou par téléphone – 0468049760 -.

Fait à Olette, le 11/04/2019

Signature et cachet

« Lu et approuvé »

7. LISTE DES ANNEXES :

ANNEXE 1 : ESPECES DU FSD DU SITE MASSIF DU PUIGMAL – CARANÇA	I
ANNEXE 2 : HABITATS DU FSD DU SITE MASSIF DU PUIGMAL – CARANÇA	II
ANNEXE 3 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR LE SITE NATURA 2000 DU PUIGMAL-CARANÇA	III
ANNEXE 4 : CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES DE VEGETATION SUR LE SITE NATURA 2000 DU PUIGMAL-CARANÇA	IV
ANNEXE 5 : TRAME DE FICHE STATION	V
ANNEXE 6 : TRAME DE FICHE ESPECE.....	VI
ANNEXE 7 : TRAME DE FICHE ACTION	VII
ANNEXE 8 : CONTRAT DE CESSION GRATUITE DES DROITS PATRIMONIAUX D'AUTEUR.....	VIII
ANNEXE 9 : CAHIER DES CHARGES SPECIFIQUE A LA RESTITUTION DES DONNEES CARTOGRAPHIQUES ET ALPHANUMERIQUES.....	XII

Annexe 1 : Espèces du FSD du site Massif du Puigmal – Carança

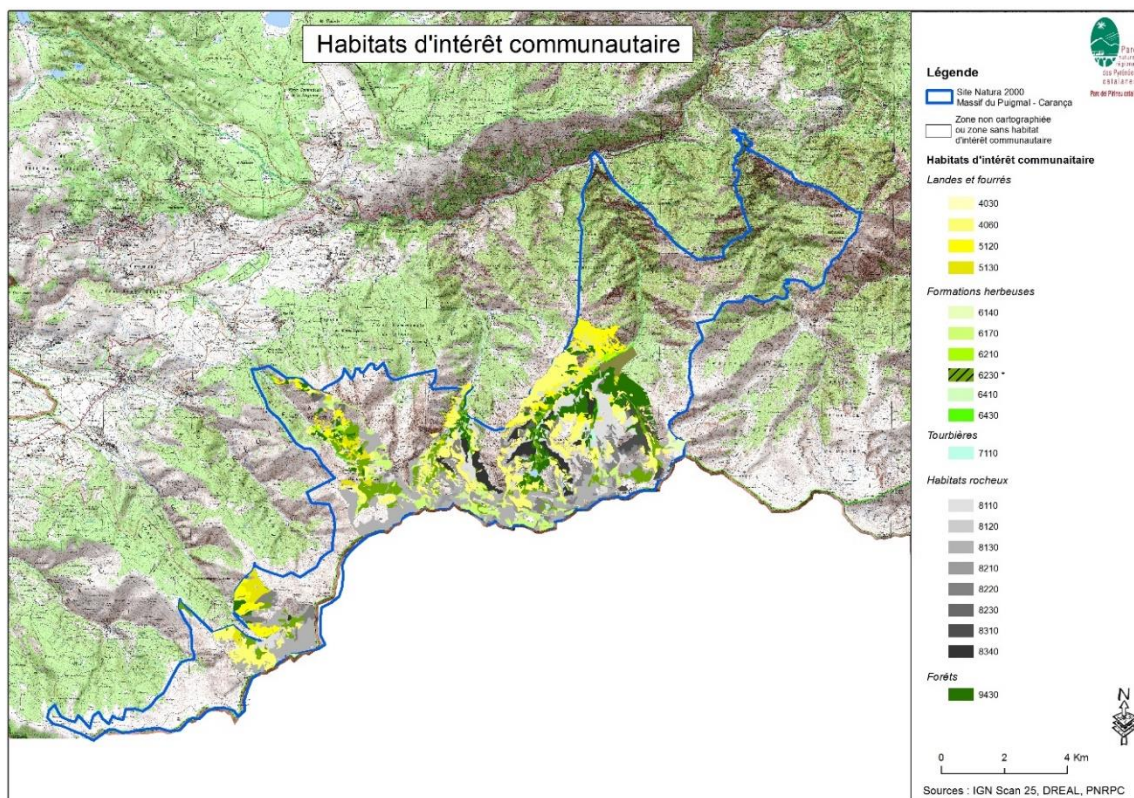
Nom commun	Nom scientifique	Code Natura 2000
Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	1065
Desman des Pyrénées	<i>Galemys pyrenaicus</i>	1301
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1305
Botryche simple	<i>Botrychium simplex</i>	1419
Orthotric de Roger	<i>Orthotrichum rogeri</i>	1387
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	A026
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	A072
Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>	A076
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	A078
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	A080
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	A091
Faucon Pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	A103
Grand Tétrás	<i>Tetrao urogallus aquitanicus</i>	A104
Pluvier guignard	<i>Eudromias morinellus</i>	A139
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	A223
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	A236
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	A246
Crave à bec rouge	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	A346
Lagopède alpin	<i>Lagopus mutus pyrenaicus</i>	A407
Perdrix grise	<i>Perdix perdix hispaniensis</i>	A415

Annexe 2 : Habitats du FSD du site Massif du Puigmal – Carança

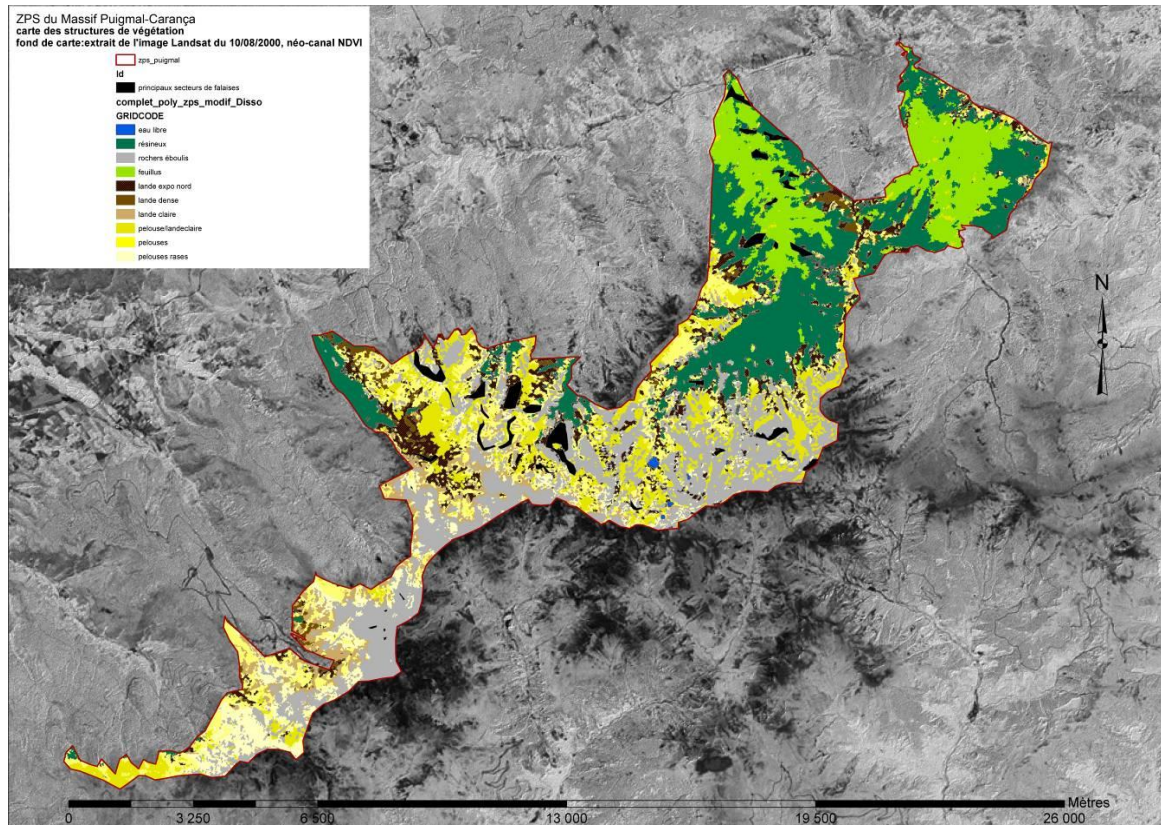
Nom	Code Natura 2000
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) *	91E0
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91E0
Landes sèches européennes	4030
Landes sèches européennes	4030
Landes alpines et boréales	4060
Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	5120
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes et pelouses calcaires	5130
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses (...)	5130
Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i>	6140
Pelouses calcaires alpines et subalpines	6170
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (<i>Festuco Brometalia</i>) (*sites d'orchidées remarquables) *	6210
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	6210
Formations herbues à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (...)	6230
Mégaphorbaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	6430
Tourbières hautes actives	7110
Tourbières basses alcalines	7230
Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (<i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i>)	8110
Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (...)	8110
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	8130
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220
Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	8230
Roches siliceuses avec végétation pionnière des <i>Sedo-Scleranthion</i> ou des <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	8230
Grottes non exploitées par le tourisme	8310
Grottes non exploitées par le tourisme	8310
Glaciers permanents	8340
Glaciers rocheux	8340
Forêts de pentes, éboulis ou ravins des <i>Tilio-Acerion</i>	9180
Yeuseraies sur falaises et pentes fortes	9340
Forêts acidophiles à <i>Picea</i> des étages montagnards à alpins (<i>Vaccinio-Piceetea</i>)	9410
Sapinières acidiphiles à Rhododendron	9410
Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> (* si sur substrat gypseux ou calcaire)	9430

Note : les habitats en gras sont prioritaires, c'est-à-dire que ce sont des habitats en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Annexe 3 : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 du Puigmal-Carança



Annexe 4 : Cartographie des structures de végétation sur le site Natura 2000 du Puigmal-Carança



Annexe 5: Trame de fiche station

Deux photos

Localisation :

- Localisation GPS (vision de l'ensemble du site Natura 2000 d'une part et localisation plus précise sur orthophoto d'autre part)
- Commune
- Lieu-dit
- Coordonnées GPS
- Identifiant GPS
- Altitude
- Exposition
- Pente
- Humidité

Description :

- Type d'habitat
- Gestion
- Recouvrement de la végétation par strate (graphique)

Observations :

- Date du relevé
- Espèces relevées
- Commentaires
- Préconisation

Annexe 6 : Trame de fiche espèce

Les fiches espèces devront être attractives et rédigées de façon accessible pour un public non spécialiste. Elles ont pour objectif de rassembler l'ensemble des informations concernant les espèces de la Directive habitats et oiseaux connus sur le site.

Nom latin et nom vernaculaire (genre/espèce sous espèce/ordre/famille)

Cartographie de répartition au niveau national et/ou européen

Photo de l'espèce

Code Natura 2000

Statut de protection

Caractéristique biologique de l'espèce

Physionomie et structure de la population

Description de l'habitat de l'espèce

Présence et superficie sur le site

Etat de conservation de l'espèce

Menaces sur le site

Préconisations de gestion

Etudes et suivis à réaliser

Annexe 7 : Trame de fiche action

Intitulé de l'action

Numéro du site

Code action

Priorité d'action (urgence/faisabilité technique/faisabilité financière)

Habitats et /ou espèces de la Directives concernés par l'action

Objectif de l'action

Description des mesures proposées

Localisation de l'action

Superficie concernée

Engagement non rémunérés (selon les actions)

Engagements rémunérés (selon les actions)

Porteurs de projets potentiels

Partenaires techniques à associer

Indicateurs de suivi de l'état de conservation

Indicateur de réalisation

Financements potentiels

Calendrier de mise en œuvre

Points de contrôles (selon les actions)

Durée de l'action et calendrier prévisionnel

Coût total estimé

Observations et recommandations

Pour les fiches actions déjà rédigée pour les DOCOB du Parc : <http://sit.parc-pyrenees-catalanes.fr/fr/natura-2000>

Annexe 8 : Contrat de cession gratuite des droits patrimoniaux d'auteur

**ENTRE UN PHOTOGRAPHE ET
LE PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES CATALANES**

Entre les soussignés :

Le Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes

1 rue Dagobert - 66210 MONT-LOUIS

Tél. : 04 68 04 97 60

Courriel : contact@parc-pyrenees-catalanes.fr

Ci-après désigné le Parc

Et

.....
.....
.....

Ci-après désigné le photographe ou l'auteur

OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le photographe cède gratuitement au Parc ses droits patrimoniaux d'auteur tels que formulés à l'article L.122-1 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Les droits patrimoniaux comprennent le droit de reproduction (fixation matérielle de l'œuvre) et le droit de représentation (communication de l'œuvre au public).

Par cette cession, le Parc est autorisé à utiliser les images visées, dans un but d'information sur la biodiversité, et dans les conditions définies ci-dessous.

Ce contrat concerne la cession des photographies numériques ou numérisées réalisées dans le cadre de **l'étude sur le complément d'inventaire des chiroptères avec un focus sur l'Oreillard montagnard pour la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 du Massif Puigmal-Carança.**

ÉTENDUE DES DROITS CÉDÉS

Cession du droit de représentation et de reproduction : l'auteur cède au Parc des droits d'exploitation et de reproduction de photographies tels que formulés ci-dessous.

Rétrocession du droit d'utilisation des images

L'auteur autorise l'intégration des images dans une photothèque numérique et leur consultation sur écran informatique au siège du Parc.

Utilisation non-commerciale

L'auteur autorise l'utilisation de ses photographies sur tout support, pour des activités non commerciales, menées par le Parc, le Pays Terres Romanes et la Fédération des Parc naturels régionaux de France, avec ou sans partenaire, dont l'objectif est la promotion du territoire, des Parcs et de leurs actions.

Ces activités non commerciales comprennent notamment :

- Les publications de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, ainsi que les documents de promotion, d'information ou de sensibilisation environnementale par le Parc, notamment le Journal du Parc, le Pays Terres Romanes en Pays catalan ou la Fédération des Parcs naturels régionaux de France ;
- L'utilisation pour illustrer tout article de presse ou autres documents pour la promotion des Parcs, de la Fédération des Parcs naturel régionaux de France ou de leurs activités ;
- Les activités à but pédagogique, telles que des expositions, des projections publiques, des diaporamas libres d'accès ;
- L'édition de CD audio, CD-Rom, DVD de promotion distribué gratuitement, et tout autre support numérique gratuit ;
- Les rapports d'étude du Parc à usage interne et les documents nécessaires à l'animation des sites Natura 2000 Capcir-Carlit-Campcardos et Madres-Coronat ;

Consultation des images sur Internet

- Les photographies visées au présent contrat pourront servir à illustrer le site Internet du Parc et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

MENTIONS OBLIGATOIRES

Pour toutes ces utilisations, aussi bien par le Parc que par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et son réseau, il sera fait mention du nom de l'auteur et du Parc de la manière suivante,

© X. XXXXX

CONTREPARTIE DU PARC A LA CESSION

La photothèque du Parc fonctionne comme une banque d'images : le Parc s'engage à mettre en relation le photographe avec tout acheteur intéressé par une image en communiquant au demandeur les coordonnées du photographe. L'échange se traitera directement entre le demandeur et le photographe.

DURÉE ET ÉTENDUE GÉOGRAPHIQUE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour toute la durée des droits patrimoniaux. Selon l'article L.123-1, le droit patrimonial d'auteur dure toute la vie de l'auteur, et à son décès, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants droit pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années qui suivent.

L'autorisation d'exploiter l'œuvre conformément aux destinations prévues dans ce présent contrat est valable sur tout le territoire français et à l'étranger.

LIMITES À LA CESSION

Le photographe demeure libre d'utiliser ces images par ailleurs, sans toutefois en faire un usage contraire à l'esprit des Parcs naturel régionaux.

QUANT AUX PHOTOGRAPHIES

- **Personnes photographiées**

L'auteur garantit au Parc la libre utilisation des photographies et décharge donc le Parc de tout recours ou réclamation émanant des personnes physiques photographiées au titre de leur droit à l'image, ainsi que des personnes physiques ou morales, propriétaires de biens sujets des photographies, au titre de leur droit de propriété.

Dans le cas où ces autorisations n'auraient pas été recueillies, cela sera indiqué expressément à la fin de ce contrat.

- **Légendes**

L'auteur s'engage à élaborer une description des images produites suivant les critères qui lui seront fournis par l'administrateur responsable du projet (notamment habitat naturel et lieu).

Le Parc pourra demander au photographe d'apporter des descriptions ou des explications complémentaires à ces clichés.

- **Retouches, utilisation partielle de l'œuvre**

L'auteur autorise l'utilisation partielle, la retouche, la modification d'une image.

GARANTIES DE L'AUTEUR

L'auteur déclare et garantit être le seul détenteur des droits d'exploitation des dites photographies, et peut en conséquence en céder l'utilisation au Parc, sans que le Parc ne soient jamais ni recherchés ni inquiétés. L'auteur déclare en outre n'être tenu à ce jour par aucun engagement pouvant entraver ou retarder la bonne exécution du présent contrat.

Le photographe garantit le Parc contre tout trouble, revendication, et éviction quelconque.

RESPONSABILITÉ DU PARC

Le Parc s'engage à utiliser les photographies conformément à la vocation des Parcs qui est "*de protéger et valoriser le patrimoine naturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique*

innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement".

Le Parc s'engage à prendre toutes les dispositions pour garantir la non-reproduction par des tiers des documents numérisés.

Le Parc et l'auteur s'engagent à se prêter mutuellement appui pour poursuivre toute contrefaçon ou usage abusif par toutes voies légales.

EN CAS DE LITIGE

En cas de différend concernant l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties ont la faculté de recourir d'un commun accord à la conciliation. Cette mission est confiée à deux conciliateurs qui l'acceptent, l'un étant désigné par le Parc et l'autre par le photographe. Les conciliateurs proposent un compromis aux parties qui demeurent libres de l'accepter ou de le refuser. Un compromis accepté par les parties met fin à toute action ou revendication.

En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de Montpellier sera seul compétent.

Fait à Olette, Le

En 2 exemplaires

Le photographe	Pour le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes Madame Hermeline MALHERBE
----------------	---

Annexe 9 : Cahier des charges spécifique à la restitution des données cartographiques et alphanumériques

Dans le cadre de l'étude nommée ci-dessous :

Complément d'inventaire des chiroptères avec un focus sur l'Oreillard montagnard pour la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 du Massif Puigmal-Carança, tout rendu cartographique devra s'accompagner de la fourniture des fichiers de données géoréférencées ayant conduit à sa réalisation, s'il y a lieu des données alphanumériques selon le présent cahier des charges.

Il énonce les conditions minimales pour que les données cartographiques et alphanumériques soient intégrées et utilisables par le PNRPC.

1. Support

Les données cartographiques et alphanumériques devront être restituées sur **Clé USB**. Un sommaire listant le contenu des fichiers (format : **.doc** ou **.pdf**) sera fourni dans le dossier.

2. Fichier de couche

Les noms des fichiers doivent être courts et explicites, ne comporter ni accents ni espaces (utiliser _).

2.1 Format

Les fichiers seront fournis dans le format suivant : **.shp** compatible avec QGIS.

S'ils existent, les fichiers **.lyr** et **.mxd** devront être fournis et être compatibles avec QGIS.

2.2 Système de projection

Les données doivent être géoréférencées dans le système de projection suivant : **Lambert 93**.

2.4 Métadonnées

Les fichiers de données géoréférencées doivent être fournis avec un fichier de métadonnées (format : **.xls** ou **.doc**) comportant les éléments décrits dans le cahier des charges SIG de la DREAL Occitanie (<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/elaboration-des-documents-d-objectifs-a1031.html>).

3 – Cartes

Les noms des fichiers doivent être courts et explicites, ne comporter ni accents ni espaces (utiliser _).

3.1 Format

Les fichiers des cartes doivent être fournis aux formats suivants : **.jpg** ou **.pdf**.

3.2 Éléments constitutifs

Chaque carte devra comporter les éléments suivants :

- Titre (concis et précis)
- Logo du PNRPC et du prestataire
- Sources
- Échelle sous la forme d'une barre d'échelle
- Indication de la direction du Nord
- Légende

En cas d'ajout d'un cartouche comportant une sous-carte, celle-ci doit comporter une barre d'échelle.

3.4 Métadonnées

Les fichiers des cartes doivent être fournis avec un fichier de métadonnées (format : **.xls** ou **.doc**) comportant les éléments suivants :

- Nom du fichier
- Auteur (s) de la carte (personne et organisme)
- Date de création de la carte
- La date de validité des données représentées (début et fin)
- Échelle de la carte
- Un résumé sur l'élaboration de cette carte (liste des fichiers vecteurs et raster utilisés, etc.)

4 – Données Alphanumériques

Les noms des fichiers doivent être courts et explicites, ne comporter ni accents ni espaces (utiliser _).

4.1 Format

Les fichiers de données alphanumériques doivent être fournis au format **.xls** compatibles avec la suite Office.

4.2 Métadonnées

Les fichiers de données doivent être fournis avec un fichier de métadonnées (format : **.xls** ou **.doc**) comportant les éléments décrits dans le cahier des charges SIG de la DREAL Occitanie (<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/elaboration-des-documents-d-objectifs-a1031.html>).

5 – Propriété des données

Le PNRPC est propriétaire des données cartographiques et alphanumériques créées par le prestataire. Durant et après la prestation, le prestataire s'interdit toute divulgation, communication ou mise à disposition totale ou partielle des fichiers créés lors de la prestation à des tiers pour quelque motif et sous toute forme que ce soit sans autorisation écrite expresse du propriétaire.